



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 - e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 6 Sp 1

Auxerre le 19 juillet 2022

Présents : MM Barrault – Guyot - Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 16 h 00.

1. Demandes clubs – calendriers seniors 2022 / 2023

La commission prend note des courriels ou des demandes faites dans footclub ci-dessous :

Demande du club d'Appoigny (footclubs) : faire jouer leurs équipes seniors en alternance.

Demande du club d'Avallon FCO (footclubs) : faire jouer leurs équipes seniors en alternance.

Demande du club de Charmoy (courriel) : intégration de leur équipe senior 1 dans le groupe B en Départemental 3.

Demandes du club de Coulanges La Vineuse (footclubs et courriel) :

- de faire jouer leur équipe seniors 2 en lever de rideau de leur équipe 1,
- la programmation des matchs de l'équipe 2 à domicile à 11 h 30.

Demandes du club du Mt St Sulpice (footclubs et courriel) :

- intégration de leur équipe seniors 2 dans le groupe B ou C en Départemental 3,
- de faire jouer leurs équipes seniors en alternance.

Demande du club de Neuvy Sautour (footclubs) : faire jouer leur équipe seniors 2 en lever de rideau de leur équipe 1,

Demande du club de St Denis Les Sens (footclubs) : de faire jouer leurs équipes seniors en alternance.

Demande du club de St Georges (footclubs et courriel) : de faire jouer leurs équipes seniors en alternance.

Demande du club de Sens Franco Portugais (courriel) : de faire jouer leurs équipes seniors en alternance.

Demande du club de Varennes (courriel) : intégration de leur équipe seniors 2 dans le groupe B en Départemental 2,

Demande du club de Vermenton (footclubs) : demande de faire jouer leurs équipes seniors en alternance.

2. Formation des groupes seniors - saison 2022 / 2023

La commission procède à la constitution des groupes seniors des Championnats Départementaux 1, 2, 3 sur la base des PV de la commission statuts et règlements et obligations des clubs en date des 29 juin, 18 et 19 juillet 2022.

Par ailleurs, ces groupes restent soumis à l'approbation du Comité de Direction du District de l'Yonne.

Les groupes sont constitués comme suit :

DEPARTEMENTAL 1

1. Avallon FCO 2
2. Champs Sur Yonne 1
3. Chevannes 1
4. E.C.N. 1
5. Gurgy 1
6. Héry 1
7. Joigny 1
8. Monéteau 1
9. Mt St Sulpice 1
10. Neuvy Sautour 1
11. St Bris Le Vineux 1
12. Varennes 1

DEPARTEMENTAL 2

Groupe A

1. Aillant 1
2. Champigny/Yonne 1
3. Champlost 1
4. FC Gatinais 1
5. Fleury La Vallée 1
6. Gron/Véron 1
7. Migennes 2
8. Sens FC 3
9. Sens jeunesse 1
10. St Denis les Sens 1
11. FC Florentinois 1
12. Vinneuf Courlon 1

Groupe B

1. Appoigny 2
2. Auxerre Sports Citoyen 1
3. Chablis 2
4. Coulanges La Vineuse 1
5. Courson 1
6. Magny 2
7. Monéteau 2
8. St Fargeau 1
9. St Georges 2
10. UF Tonnerrois 1
11. Varennes 2
12. Vermenton 1

DEPARTEMENTAL 3

Groupe A

1. Cerisiers 2
2. Charmoy 1
3. Joigny 2
4. Malay Le Grand 1
5. Pont Sur Yonne 1
6. Sens Franco Portugais 2
7. St Denis Les Sens 2
8. St Julien Du Sault 1
9. Soucy Thorigny 1

Groupe B

1. Charny 1
2. Fleury La Vallée 2
3. Gurgy 2
4. Héry 2
5. Mt St Sulpice 2
6. Neuvy Sautour 2
7. Serein AS 1
8. Toucy 2
9. Vergigny St Flor Port 1

Groupe C

1. Arcy Sur Cure 1
2. Asquins Montillot 1
3. Auxerre Stade 3
4. E.C.N. 2
5. Quarré / St Germain 1
6. Ravières 1
7. St Bris Le Vineux 2
8. Tanlay 1
9. UF Tonnerrois 2

DEPARTEMENTAL 4

La commission

- prend note des engagements (**20 équipes engagées**) :
- Aillant 2 – Andryes/Chatel Censoir 1 - Asquins Montillot 2 – Auxerre Sports Citoyen 2 – Cheny 1 - Chéu 1 - Coulanges La Vineuse 2 – FC Florentinois 2 - Joigny 3 – Seignelay 1 – Serein HV 1 – Serein AS 2 - SC Sénonais 1 – St Fargeau 2 - St Sérotin 1 – Toucy 3/Champignelles 1 – Varennes 3 – Vergigny St Florentin Portugais 2 – Vermenton 2 - UF Villeneuvienne 1

Rappel du règlement du Championnat Départemental 4 adopté par le CD du 10 juin 2021 :

Le championnat de *Départemental 4* se déroule en deux phases et est ouvert à « X » équipes selon les engagements.

La première phase est composée de X groupes géographiques de X équipes (selon les engagements). A l'issue de cette phase les équipes sont réparties en X groupes de 8. Un groupe ÉLITE pour définir les équipes qui accéderont en D3.

Deux équipes d'un même club ne pourront évoluer dans le même groupe et un seul pourra accéder à la poule ÉLITE.

Rappel de l'article 3.D - Dispositions particulières applicables au Championnat Départemental 4

1. Il est possible d'engager une ou plusieurs équipes dans ce championnat après la date fixée chaque saison par la commission compétente et **ce jusqu'au début du championnat (Mardi minuit avant la 1^{ère} journée)**. Dans le cas où une équipe s'étant engagée dans ce championnat n'est pas en mesure de poursuivre par manque de joueurs, elle peut modifier son engagement en réalisant une entente avec un autre club dans le respect de l'article 7.6 de l'annuaire du District. Et ce jusqu'au 5^{ème} jour franc après le début du championnat.

2. Le club engageant deux équipes ou plus en dernière division de district avant la date fixée chaque saison par la commission compétente devra, à la parution de la formation des groupes, préciser par écrit avec papier à entête du club ou par mail depuis l'adresse officielle du club au secrétariat de District, dans un délai maximal de 10 jours, l'équipe considérée comme l'équipe 1, donc de niveau supérieur.

3. En cas de non-réponse dans le délai fixé, il sera tenu compte de la décision de la commission sportive du District.

4. Au niveau sportif, l'équipe 2, voire l'équipe 3, ..., ne pourront accéder à l'échelon supérieur même si elles sont en position d'accession puisque seule l'équipe 1 désignée est éligible à une accession.

5. Dans le cas où le club engage une équipe supplémentaire dans cette dernière division alors qu'elle a une équipe déjà engagée et ce après la date fixée chaque saison par la commission compétente, cette dernière équipe ne pourra accéder à la division supérieure à l'issue de la saison.

3. Indisponibilités Installations sportives

Courriel du club de Monéteau en date du 1^{er} juillet 2022 : Indisponibilité du stade municipal pour le 11 septembre 2022 – programmation de tous les matchs ou plateaux à l'extérieur pour ces dates.

Demande du club de Cerisiers (footclubs) : indisponibilité du stade municipal les 3 et 4 septembre 2022 – programmation de tous les matchs ou plateaux à l'extérieur pour ces dates.

La commission en prend note et transmet ces informations à la commission technique pour la planification des plateaux.

4. Prochaine réunion

- Mercredi 24 août 2022 sur convocation

Fin de la réunion à 18 h 30.

Le Président de Commission
Trinquesse Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »